



HAL
open science

Les effets de l'adoption obligatoire des normes IFRS sur les incorporels : le cas de la France.

C. Ollier Bessieux, Marie Chavent, V. Kuentz, E. Walliser

► To cite this version:

C. Ollier Bessieux, Marie Chavent, V. Kuentz, E. Walliser. Les effets de l'adoption obligatoire des normes IFRS sur les incorporels : le cas de la France.. La place de la dimension européenne dans la Comptabilité Contrôle Audit, May 2009, Strasbourg, France. pp.CD ROM. halshs-00458968

HAL Id: halshs-00458968

<https://shs.hal.science/halshs-00458968>

Submitted on 22 Feb 2010

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Les effets de l'adoption obligatoire des normes IFRS sur les incorporels : le cas de la France.

C. BESSIEUX OLLIER*, M. CHAVENT, V. KUENTZ**, E. WALLISER*****

*Département Droit, Comptabilité, Finance, Groupe Sup de Co Montpellier

** Institut Mathématiques de Bordeaux, Université Bordeaux 1

*** Faculté de Sciences Economiques, Université Montpellier 1

Note : Corinne Bessieux-Ollier et Elisabeth Walliser sont à l'origine du projet. Compte tenu de la spécificité de la méthodologie employée, elles ont bénéficié d'un partenariat avec Marie Chavent et Vanessa Kuentz, toutes deux membres de l'Institut de Mathématiques de Bordeaux.

Résumé :

Cet article examine les effets de l'adoption obligatoire des IFRS sur les incorporels, dans le contexte français. Utilisant un échantillon de 83 entreprises issues du SBF 120, nous recherchons une typologie des pratiques comptables liées aux incorporels à la période de transition aux IFRS. Les résultats font ressortir trois classes d'entreprises affectées différemment par le passage aux normes internationales. La première classe est caractérisée par un changement important avec une forte augmentation du goodwill liée au retraitement d'immobilisations incorporelles comme les parts de marché. Elle permet d'illustrer la spécificité de la réglementation française. La deuxième classe se caractérise par une stabilité s'expliquant par le poids prédominant du goodwill sous référentiel français. Enfin la troisième classe ne subit pas non plus de changement compte tenu de la présence de marques en normes françaises. Le phénomène d'inertie décrit par Nobes (2006) selon lequel les traitements comptables pré-IFRS pourraient perdurer sous IFRS est vérifié.

MOTS CLES : Analyse typologique, Goodwill, Incorporels, IFRS, Transition.

Pour toute correspondance :

Elisabeth Walliser, Faculté de Sciences Economiques, Université Montpellier 1,

Avenue de la Mer, CS 79606, 34960 Montpellier cedex 2, France.

E-mail: elisabeth.walliser@univ-montpl.fr

1. Introduction

Depuis l'adoption obligatoire au 1^{er} janvier 2005 des IFRS par les entreprises européennes cotées, les comptes consolidés sont établis selon des normes internationales fournissant un langage comptable commun sensé assurer une plus grande homogénéité dans la présentation de l'information comptable face à l'internationalisation croissante des marchés financiers (Whittington 2005).

La mise en place des normes internationales a pu être réalisée dans certains pays européens avant le 1^{er} janvier 2005 (Ashbaugh et Pincus 2001). En France, l'année 1998 s'est révélée une année charnière en raison de la révision de l'IAS 1 «Présentation des états financiers ». Cette norme, applicable aux états financiers au 1^{er} juillet 1998 a interdit une convergence partielle des normes nationales avec les IAS/IFRS. Cette pratique était utilisée par certaines entreprises françaises. A la suite de la révision de l'IAS 1, les entreprises qui souhaitaient prétendre au référentiel international devaient alors se conformer à chacune des normes IAS proposées ainsi qu'aux interprétations correspondantes (Van Tendeloo et Vanstraelen 2005). A cette restriction dès 1998 s'était ajoutée, en France, l'impossibilité d'une adoption obligatoire des IFRS avant le 1^{er} janvier 2005 (Sellhorn et Gornik-Tomaszewski 2006). Pourtant, face à la pression des grandes entreprises désireuses d'anticiper la convergence vers les règles internationales, le gouvernement français avait voté une loi le 6 avril 1998 autorisant les sociétés cotées à préparer leurs comptes consolidés selon d'autres règles que les normes nationales. Le décret d'application préparé par le Comité de Réglementation Comptable (CRC) n'a cependant jamais été publié (Delville *et al.* 2005).

Tous ces éléments combinés n'ont pas permis une adoption des IFRS par les entreprises françaises entre le 1^{er} juillet 1998 et le 1^{er} janvier 2005. A la différence d'autres pays européens comme l'Allemagne, l'Autriche et la Suisse, les entreprises françaises n'ont donc

pas pu véritablement développer une « expérience des normes internationales » avant leur mise en place obligatoire au 1^{er} janvier 2005.

A ce jour, et compte tenu du caractère récent de cette disposition, rares sont les articles présentant les conséquences pour les sociétés européennes de l'adoption obligatoire des IFRS, notamment à la période de transition. Des articles ont porté sur l'adoption volontaire des IFRS et traitent de la divulgation volontaire d'informations, en expliquant les déterminants de cette adoption (e.g. Raffournier 1995 ; Dumontier et Raffournier 1998 ; Murphy 1999 ; Ashbaugh 2001 ; Cuijpers et Buijink 2005 ; Dumontier et Magrahoui 2006) ou en examinant les conséquences de cette adoption sur la qualité de l'information comptable publiée (Leuz et Verrecchia 2000 ; Ashbaugh et Pincus 2001 ; Ball *et al.* 2003 ; Van Tendeloo et Vanstraelen 2005 ; Hung et Subramanyam 2007 ; Soderstrom et Sun 2007 ; Barth *et al.* 2008).

Il est d'autant plus intéressant d'étudier les conséquences de la mise en place des IFRS sur les entreprises françaises que la diversité des règles et des pratiques comptables est généralement présentée comme le résultat de la confrontation de deux grandes conceptions de la comptabilité (Nobes et Parker 2000). Le modèle anglo-saxon est opposé au modèle européen continental, avec des caractéristiques distinctes permettant d'expliquer des développements différents des systèmes comptables : l'influence du système juridique (droit coutumier ou droit codifié), de la fiscalité (plus ou moins grande indépendance par rapport à la comptabilité), du mode de financement principal des entreprises (marché boursier ou établissements bancaires) et des règles comptables reflétant à la fois des différences culturelles et institutionnelles (Joos et Lang 1994 ; Ding *et al.* 2005, 2007). Dans cette optique, la France, d'influence continentale (Choi et Mueller 1992 ; Nobes 1998), aurait une vision opposée à celle privilégiée par le cadre conceptuel de l'IASB, largement inspirée par celle de ses membres fondateurs (parmi lesquels l'Australie, le Canada, le Royaume-Uni et

les Etats-Unis). Ceci laisserait présager une répercussion visible des IFRS sur les comptes des entreprises françaises cotées.

Cette recherche n'est pas une étude supplémentaire comparant les pratiques d'entreprises ayant adopté volontairement les IFRS avec celles qui établissent leurs états financiers selon des règles nationales mais une étude du passage obligatoire au nouveau référentiel comptable pour un échantillon d'entreprises françaises pour lesquelles la convergence progressive vers les normes IFRS n'a pas pu avoir lieu.

Notre objectif est d'analyser les changements durant cette phase de transition sur une catégorie d'actif spécifique : les incorporels.

Pourquoi les incorporels ? La controverse sur les actifs incorporels est présente dans le débat comptable depuis plusieurs dizaines d'années. Elle a porté aussi bien sur la comptabilisation du goodwill (Brunovs et Kirsch 1991 ; Colley et Volkan 1988 ; Ma et Hopkins 1988 ; Henning *et al.* 2000) que sur certains actifs spécifiques comme le capital humain (Lev et Schwartz 1971), les marques, les logiciels ou encore les frais de recherche et développement (Mather et Peasnell 1991 ; Power 1992 ; Aboody et Lev 1998 ; Lev et Sougiannis 1996, 1999). Alors même que ces éléments n'ont cessé de croître et contribuent à la création de valeur dans l'entreprise, des réticences ont toujours subsisté sur leur prise en compte à l'actif du bilan, intimement liée à l'arbitrage à effectuer entre pertinence et fiabilité (Hoegh-Grohn et Knivsfla 2000). Les raisons pour lesquelles certaines de ces dépenses doivent être passées en charges plutôt que capitalisées sont généralement liées au problème de leur identification et à leur caractère supposé risqué (Eckstein 2004), notamment dans le cas des éléments développés en interne.

Au sein de l'Union Européenne, les réglementations et les pratiques sont restées diversifiées entre les pays selon les types d'actifs incorporels concernés, mais aussi à l'intérieur d'un même pays (Stolowy et Jeny-Cazavan 2001). En France, en particulier, des différences

existaient entre les normes nationales du CRC et les normes de l'IASB dans le domaine des incorporels (Bessieux-Ollier et Walliser 2007) ce qui laisse penser que l'application obligatoire du référentiel comptable international conduit à un véritable bouleversement des pratiques des entreprises au regard des incorporels.

A la différence des recherches antérieures qui ont traité de la divulgation volontaire d'informations relative aux incorporels, recherché les déterminants des choix comptables relatifs aux incorporels, étudié l'impact de ces choix sur le résultat de l'entreprise, ou en relation avec le cours de bourse (Daley et Vigeland 1983 ; Mather et Peasnell 1991 ; Nathan et Dunne 1991 ; Hall 1993 ; Alexander et Archer 1996 ; Muller 1999 ; Cazavan-Jeny et Jeanjean 2006), l'objectif de notre étude, compte tenu de la nouveauté du sujet, est plutôt d'établir une typologie des pratiques comptables des entreprises françaises liées aux incorporels lors du passage aux IFRS. A l'instar des nombreux travaux « pionniers » en comptabilité internationale qui se sont attachés à classer des entreprises (ou pays) en groupes aux caractéristiques similaires ou distinctives à partir des pratiques constatées (Nobes 1981, 1983, Gray 1988, Douppnik et Salter 1993, 1995, d'Arcy 2001), notre objectif est de décrire les caractéristiques des groupes observés et ainsi de parvenir à une meilleure compréhension du phénomène étudié. En nous appuyant sur des variables spécifiques aux entreprises, en considérant également des caractéristiques propres aux incorporels et à la période de transition, nous avons pu caractériser et expliquer des profils d'entreprises affectés différemment par le passage au nouveau référentiel comptable.

L'article est organisé de la manière suivante. La section 2 est une revue de la littérature et avance des hypothèses. La section 3 explique l'échantillon et la collecte des données. La section 4 traite du design de la recherche. La section 5 commente les résultats empiriques et la section 6 conclut l'article.

2. Revue de la littérature et Hypothèses

L'objectif de notre étude est de proposer une typologie des pratiques comptables liées aux incorporels à la période de transition aux IFRS. Compte tenu des différences qui subsistaient avant la transition entre les normes nationales du CRC et les normes de l'IASB dans le domaine des incorporels (Annexe A), nous attendons des pratiques différentes des entreprises qui devraient se refléter dans les typologies, avec, pour certaines entreprises, des changements majeurs et une stabilité pour les autres.

A travers trois hypothèses, nous allons tester l'affirmation de Nobes (2006) selon laquelle un phénomène d'inertie pourrait contribuer à maintenir les pratiques comptables pre-IFRS dans les états financiers établis en normes IFRS. Ainsi, les traitements comptables liés aux incorporels qui existaient dans les pratiques nationales avant la mise en place des IFRS pourraient perdurer sous IFRS. Nobes (2006) prend l'exemple de l'IAS 38 relative aux immobilisations incorporelles et souligne que maintenir les pratiques des années antérieures permet d'assurer une plus grande cohérence dans l'établissement des états financiers¹. Une entreprise qui n'a jamais activé des frais de développement alors que cela été possible, sous certains critères en France, continue, lors de la transition, à considérer que les critères ne sont pas remplis.

Les typologies, qu'elles reflètent des changements majeurs ou, au contraire, une stabilité dans les pratiques des entreprises nous semblent pouvoir être expliquées par trois familles de caractéristiques.

La première famille de caractéristiques permettant de décrire et d'expliquer les typologies des pratiques comptables liées aux incorporels à la transition concerne les incorporels dans la période pré-transition et post-transition (et, pour certaines informations, leur variation) : le

ratio présentant l'intensité des investissements des entreprises en actifs incorporels, le poids du goodwill et des immobilisations incorporelles dans les actifs incorporels, les montants du goodwill et des immobilisations incorporelles, la nature des immobilisations incorporelles reconnues par les entreprises et du traitement comptable qui leur est associé.

Cette première famille de caractéristiques permet de formuler l'hypothèse suivante :

H1 : A la transition, les typologies des pratiques comptables relatives aux incorporels sont liées aux caractéristiques propres des incorporels (structure des incorporels, nature des immobilisations incorporelles identifiées et traitement comptable associé).

La seconde famille de caractéristiques permettant de décrire et d'expliquer les typologies des pratiques comptables liées aux incorporels à la transition découle des interrogations de Nobes (2006) quant aux motivations des dirigeants d'entreprises lors de l'établissement des états financiers sous référentiel IFRS. Un grand nombre d'études ont porté sur les choix comptables des entreprises et leurs déterminants, notamment dans le domaine des incorporels. Ces études ont traité des actifs incorporels (Alexander et Archer 1996), du goodwill (Nathan et Dunne 1991 ; Hall, 1993), de la R&D (Daley et Vigeland 1983 ; Cazavan-Jeny et Jeanjean 2006), des logiciels (Trombley 1989), de la R&D et du goodwill (Thomas 1986) ou des marques et noms commerciaux (Mather et Peasnell 1991 ; Muller 1999).

Des variables économiques, spécifiques aux entreprises, pourraient donc empêcher toute homogénéité des pratiques lors du passage au nouveau référentiel comptable (Ball 2006)². Autrement dit, les pratiques relatives aux incorporels pourraient être différenciées selon les caractéristiques financières et sectorielles des entreprises. A l'inverse, il est aussi possible de considérer un phénomène de mimétisme dans les pratiques comptables d'entreprises présentant des caractéristiques financières et sectorielles similaires.

Les caractéristiques retenues sont des variables de coûts politiques (taille, rentabilité, et cotation sur le CAC 40), des variables d'agence (endettement), des variables considérant le niveau d'internationalisation des entreprises (à travers la cotation sur un marché financier étranger ou la référence aux US GAAP) et une variable sectorielle.

Cette deuxième famille de caractéristiques permet de formuler l'hypothèse suivante :

H2 : A la transition, les typologies des pratiques comptables relatives aux incorporels sont liées aux caractéristiques financières et sectorielles des entreprises.

La troisième famille de caractéristiques permettant de décrire et d'expliquer les typologies des pratiques comptables liées aux incorporels à la transition permet de prendre en considération les retraitements et changements comptables effectués à la transition. Les effets de l'adoption obligatoire des IFRS sur les incorporels dépendent notamment des options explicites (« overt » selon l'expression de Nobes 2006) issues de l'IFRS 1 qui permettent à l'entreprise d'opter, par exemple, pour l'évaluation des actifs incorporels à la juste valeur ou au coût historique. D'autres retraitements peuvent résulter des différences entre la réglementation française CRC et la réglementation internationale. Si dans certains cas, ces retraitements semblent inévitables (par exemple, le retraitement d'immobilisations incorporelles citées explicitement par la norme IAS 38 comme ne répondant pas aux critères d'activation), d'autres retraitements relèvent plutôt d'options implicites (« covert ») lorsque les critères de l'IFRS sont définis de manière trop vague. Nobes (2006) cite alors le cas de la capitalisation des frais de développement lorsque tous les critères sont remplis, ou encore celui de l'amortissement des actifs incorporels lorsque la durée d'utilité est considérée comme finie. Les changements à la transition portent notamment sur le détail des immobilisations reconnues, celles supprimées, les reclassements réalisés de goodwill en immobilisations

incorporelles ou d'immobilisations incorporelles en goodwill et les choix retenus quant aux deux exemptions spécifiques aux incorporels à la transition (développées en section 3).

Cette troisième famille de caractéristiques permet de formuler l'hypothèse suivante :

H3 : A la transition, les typologies des pratiques comptables relatives aux incorporels sont liées aux retraitements et changements spécifiques à la période.

Les hypothèses proposées sont donc mixtes. Elles permettent de tester le lien entre (1) des variables propres aux incorporels, (2) des variables caractéristiques des entreprises (3) des retraitements effectués sur les incorporels à la transition et les typologies des pratiques comptables liées aux incorporels.

3. Echantillon et collecte de données

Echantillon

Notre étude statistique est basée sur un échantillon d'entreprises françaises cotées au SBF 120 pour les deux années 2004 et 2005. Le choix de ce référentiel permet d'avoir un échantillon suffisamment large, couvrant les secteurs majeurs de l'économie française (Chavent *et al.* 2006). Seules les entreprises commerciales, industrielles et de services ont été retenues : ont donc été exclues de l'analyse les entreprises du secteur financier (banques et assurances), lesquelles répondent à des principes comptables spécifiques.

Pour être en mesure d'appréhender l'impact du changement de référentiel sur les données comptables, celles-ci ont été analysées pour une même année à la fois sous référentiel français CRC et sous référentiel IFRS. La période de transition est l'année 2004.

Quelques entreprises ont été exclues de l'échantillon : les entreprises qui n'étaient pas cotées les deux années, celles dont les données n'étaient pas exploitables, celles qui n'utilisaient pas les normes françaises avant la transition ainsi que celles dont les exercices comptables n'étaient pas de 12 mois. L'échantillon final est constitué de 83 entreprises françaises, industrielles, commerciales et du secteur des services, cotées au SBF 120 sur les deux années 2004 et 2005 (tableau 1).

Tableau 1. Construction de l'échantillon

Entreprises appartenant à l'indice SBF 120 (2004 et 2005)	108
Entreprises du secteur banque et assurances	- 17
Données non exploitables (entreprises de droit étranger, données non disponibles) (5 étrangères, 3 non exploitables)	<u>- 8</u>
Echantillon final étudié	83

Collecte des données et variables explicatives

Des variables spécifiques aux incorporels et aux entreprises ont été collectées à partir des rapports annuels 2004 (pour les données CRC) et 2005 (pour les données retraitées IFRS de l'année 2004) des entreprises. Les variables analysées constituent des *proxies* pour nos hypothèses. Elles sont présentées dans les tableaux 2, 3 et 4.

Variables spécifiques aux incorporels

Nous supposons que les effets de l'adoption obligatoire des IFRS sur les incorporels dépendent des montants et de la structure même de ces actifs incorporels³ dans les comptes des entreprises mais aussi de la nature des immobilisations incorporelles identifiées et du traitement comptable qui leur est associé. Les données relatives à ces variables ont été recueillies en normes françaises (CRC) et internationales (IFRS). Lorsqu'elle présentait un sens, une variation (var) a été calculée entre les valeurs ou les poids pour appréhender l'évolution des variables à la transition. La structure des actifs incorporels est recherchée en

distinguait la part du goodwill (GW) de celle des immobilisations incorporelles (Oth) dans les actifs incorporels. L'intensité de l'investissement des entreprises en incorporels a également été mesuré en calculant la part des actifs incorporels dans l'actif immobilisé.

Les catégories d'immobilisations incorporelles identifiées dans les comptes des entreprises ont ensuite été recensées. Les trois premières catégories (cat1, cat2 et cat3) sont classées par ordre décroissant de leur pourcentage en fonction du montant total des immobilisations incorporelles. On suppose en effet que, suivant la nature des immobilisations incorporelles identifiées par l'entreprise et leur poids, l'entreprise ne sera pas affectée de la même façon par le passage aux nouvelles normes comptables.

On s'est également intéressé à l'existence d'immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée. Si celles-ci ne sont pas amorties, on peut alors penser qu'elles garantissent une certaine stabilité du montant des immobilisations incorporelles.

Ces variables sont présentées dans le tableau 2.

Tableau 2. Variables spécifiques aux incorporels

Variabiles	Nom des variables	Explications (si nécessaires)
Ratio d'intensité : intangible assets /fixed assets *	Intangible assets pct Fixed assets: IA/FA_CRC IA/FA_IFRS VarIA/FA	Ln(IntangibleAssets /FixedAssets_CRC) Ln(IntangibleAssets /FixedAssets_IFRS) VarLn(IntangibleAssets/FixedAssets)
Poids du goodwill : Goodwill/intangible assets	Goodwill pct Intangible assets: GW/IA_CRC GW/IA_IFRS VarGW/IA	Ln(GW/IntangibleAssets_CRC) Ln(GW/IntangibleAssets_IFRS) VarLn(GW/IntangibleAssets)
Poids des immobilisations incorporelles : Other/intangible assets	Other pct Intangible assets: Oth/IA_CRC Oth/IA_IFRS VarOth/IA	Ln(Other/IntangibleAssets_CRC) Ln(Other/IntangibleAssets_IFRS) VarLn(Other/IntangibleAssets)
Montant du goodwill *	Goodwill: GW GW_CRC GW_IFRS VarGW	Ln(Goodwill/Assets_CRC) Ln(Goodwill/Assets_IFRS) VarLn(Goodwill/Assets)
Montant des immobilisations incorporelles *	Intangible assets other than goodwill : Oth Oth_CRC Oth_IFRS VarOth	Ln(Other/Assets_CRC) Ln(Other /Assets_IFRS) VarLn(Other/Assets)

Catégories d'immobilisations incorporelles identifiées	Cat1_CRC Cat2_CRC Cat3_CRC Cat1_IFRS Cat2_IFRS Cat3_IFRS	0 : Aucune immobilisation incorporelle 1 : Logiciels 2 : Fonds de commerce et droits au bail 3 : Parts de marché 4 : Marques, enseignes, logos, titres de publication 5 : Frais de R&D 6 : Licences 7 : Concessions 8 : Droits 9 : Frais d'établissement et charges à répartir 10 : Relations clients et fichiers clients 11 : Immobilisations diverses (un seul élément mais qui n'appartient pas aux rubriques précédentes) 20 : Autres non identifiés (rubrique générale comportant au moins deux catégories d'incorporels)
Immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée	IUL_CRC IUL_IFRS VarIUL IUL_Brands_CRC IUL_Brands_IFRS IUL_CGW_CRC IUL_CGW_IFRS IUL_Marketshares_CRC IUL_Various_CRC IUL_Various_IFRS	Immobilisations à durée de vie indéterminée (CRC) Immobilisations à durée de vie indéterminée (IFRS) Changement à la transition : nouvelles immobilisations à durée de vie indéterminée ou suppression d'immobilisations à durée de vie indéterminée Marques à durée de vie indéterminée (CRC) Marques à durée de vie indéterminée (IFRS) Fonds de commerce à durée de vie indéterminée (CRC) Fonds de commerce à durée de vie indéterminée (IFRS) Parts de marché à durée de vie indéterminée (CRC) Immobilisations diverses à durée de vie indéterminée (CRC) Immobilisations diverses à durée de vie indéterminée (IFRS) 1 = Oui, 0 = Non

* L'effet taille a été éliminé en divisant les montants par le total des actifs.

Variables spécifiques aux entreprises

Nous supposons que les effets de l'adoption obligatoire des IFRS sur les incorporels dépendent des caractéristiques propres aux entreprises (taille, rentabilité, cotation, endettement, référence aux US GAAP, et secteur). Les données relatives à ces variables ont été recueillies en normes françaises (CRC) et internationales (IFRS). Une variation (var) de ces valeurs a été calculée pour appréhender leur évolution à la transition. Ces variables sont présentées dans le tableau 3.

Tableau 3. Variables spécifiques aux entreprises

Variables	Nom des variables	Explications (si nécessaires)
Taille	Sales	Ln(Sales_CRC) Ln(Sales_IFRS) Var Ln(Sales)
	Assets	Ln(Assets_CRC) Ln(Assets_IFRS) Var Ln(Assets)
Rentabilité	Income/Sales	NetIncome/Sales_CRC NetIncome/Sales_IFRS Var(NetIncome/Sales)
	Return On Equity	ROE_CRC ROE_IFRS Var(ROE) Avec ROE = Net income/equity
Cotation en France	CAC 40 (les 40 plus grosses capitalisations du marché financier français dont font partie certaines entreprises du SBF 120)	Appartenance de l'entreprise au CAC 40 ? 1 = Oui, 0 = Non
Endettement	Long Term Debt / Equity	Ln(LTD/Equity_CRC) Ln(LTD/Equity_IFRS) Var Ln(LTD/Equity) Avec LTD = Dette à LT + Dette à CT & Part à CT de la dette à LT
International	Foreign Listing or US GAAP	Cotation sur un marché financier étranger ou réconciliation avec les US GAAP 1 = Oui, 0 = Non
Secteur	Industry (Euronext classification)	Secteurs industriel, commercial et des services 0 = pétrole et gaz 1 = matériaux et gaz 2 = industries 3 = biens de consommation 4 = santé 5 = services aux consommateurs 6 = télécommunications 7 = services aux collectivités 9 = technologie

La classification sectorielle Euronext est utilisée. L'annexe B présente la répartition des entreprises de l'échantillon dans 9 secteurs.

Retraitements et changements comptables réalisés à la transition sur les incorporels

Nous supposons que les effets de l'adoption obligatoire des IFRS sur les incorporels dépendent de retraitements comptables effectués à la transition sur les incorporels. Nous avons donc recherché les éléments permettant d'expliquer une variation dans le montant et/ou la structure des actifs incorporels.

Il apparaît ainsi clairement pour certaines entreprises que des immobilisations incorporelles ont été portées à l'actif suite au passage aux IFRS et que d'autres ont été supprimées. Ces éléments sont listés et la nature des immobilisations incorporelles concernées par ce changement est précisée.

La nature des différents retraitements effectués a été recherchée : le reclassement d'immobilisations incorporelles non reconnues en IFRS en goodwill, l'imputation d'immobilisations incorporelles sur les fonds propres, le reclassement de goodwill en immobilisations incorporelles ainsi que le reclassement d'intérêt minoritaires en goodwill.

Le cas particulier de la R&D a été examiné en distinguant deux cas. Le premier permet d'identifier s'il y a eu activation des frais pour les entreprises qui n'optaient pas pour cette solution en normes françaises. Le deuxième envisage une activation supplémentaire pour celles qui activaient déjà.

On a par ailleurs vérifié si les exemptions comptables offertes par l'IFRS 1 avaient été retenues. L'exemption 1 permet de ne pas retraiter les regroupements d'entreprises antérieurs à la date de transition ; l'exemption 2 permet d'évaluer toute ou partie des immobilisations incorporelles à la juste valeur à la date de transition. L'ensemble de ces variables sont synthétisées dans le tableau 4.

Tableau 4. Retraitements comptables effectués à la transition sur les incorporels

Variabes	Nom des variables	Explications (si nécessaires)
Nouvelles immobilisations incorporelles	N_Brands N_Rightslicences N_CustomerLists N_R&D N_Panels N_Software N_Underdevelopment	Marques ou enseignes, Droits ou licences Fichiers ou relations clients Frais de R&D Panels Logiciels Immobilisations en cours 1 = Oui, 0 = Non
Immobilisations incorporelles supprimées	S_CommercialGoodwill S_Brands S_StartUp S_MarketShares S_ResearchCosts S_Various	Fonds de commerce Marques, enseignes ou logos, Frais d'établissement ou charges à répartir, Parts de marché, Frais de recherche, Immobilisations diverses (savoir-faire, clause de non-concurrence, droits, brevets, concessions, contrats) 1 = Oui, 0 = Non

Reclassement de goodwill en immobilisations incorporelles	ReclassGW_inOth	Reclassement de goodwill en immobilisations incorporelles 1 = Oui, 0 = Non
Reclassement de frais de R&D en immobilisations incorporelles pour les entreprises qui ne portaient pas à l'actif la R&D (CRC)	ReclassR&Dexpenses_inOth	Reclassement de frais de R&D en immobilisations incorporelles pour les entreprises qui ne portaient pas à l'actif la R&D (CRC) 1 = Oui, 0 = Non
Reclassement complémentaire des frais de R&D en immobilisations incorporelles pour les entreprises qui portaient déjà à l'actif la R&D (CRC)	ReclassSupR&D_inOth	Reclassement complémentaire des frais de R&D en immobilisations incorporelles pour les entreprises qui portaient déjà à l'actif la R&D (CRC) 1 = Oui, 0 = Non
Reclassement en goodwill d'immobilisations incorporelles non reconnues en IFRS	Reclass_inGW CommercialGW_inGW Brands_inGW MarketShares_inGW Various_inGW	Reclassement d'immobilisations incorporelles en goodwill Reclassement de fonds de commerce en goodwill Reclassement de marques et enseignes en goodwill Reclassement de parts de marché en goodwill Reclassement de diverses immobilisations (frais d'établissement et charges à répartir, frais de recherche et divers) en goodwill 1 = Oui, 0 = Non
Déduction (des immobilisations incorporelles) des fonds propres	Reclass_inEquity CommercialGW_inEquity Brands_inEquity Startup_inEquity Research_inEquity Various_inEquity	Imputation d'immobilisations incorporelles sur les fonds propres Imputation du fonds de commerce sur les fonds propres Imputation de marques et enseignes sur les fonds propres Imputation de frais d'établissement et charges à répartir sur les fonds propres Imputation de frais de recherche sur les fonds propres Imputation de diverses immobilisations sur les fonds propres 1 = Oui, 0 = Non
Reclassement des intérêts minoritaires en goodwill	ReclassMinorityInt_inGW	1 = Oui, 0 = Non
Exemption1 : non retraitement des regroupements d'entreprises	Exemption1	1 = Oui, 0 = Non
Exemption 2 : évaluation des immobilisations incorporelles à la juste valeur	Exemption2	1 = Oui, 0 = Non

4. Design de la recherche

Compte tenu de la spécificité du sujet, il nous a paru utile de décrire l'impact de la transition aux normes IFRS sur les comptes consolidés des entreprises pour le comprendre. Notre première démarche a été la suivante : pour chaque entreprise, nous avons examiné les ratios actifs incorporels/actif non courant, goodwill/actifs incorporels et immobilisations incorporelles/actifs incorporels en 2004, en données CRC et IFRS. Des t-tests pour l'égalité des moyennes et des tests de Mann-Whitney révèlent que la part des actifs incorporels dans

l'actif non courant n'est pas modifiée significativement à la transition mais que la répartition entre goodwill et immobilisations incorporelles, elle, l'est (annexe C). Ceci justifie donc que l'on s'interroge sur les conséquences de l'adoption des IFRS sur la structure des incorporels. Contrairement à la plupart des études empiriques réalisées sur les actifs incorporels, notre objectif n'est pas d'utiliser des analyses de régression pour analyser les choix comptables effectués par l'entreprise comme par exemple, l'activation versus la constatation en charges d'un élément incorporel, et son incidence sur le résultat de l'entreprise. Notre sujet ne traite pas de choix comptables.

Par ailleurs, compte tenu du nombre important de variables collectées permettant de caractériser les changements à la transition (78 variables au total), il était souhaitable de pouvoir mettre en œuvre une méthodologie susceptible de traiter l'ensemble des informations. Notre choix s'est donc porté sur l'utilisation de méthodes de classification hiérarchique des entreprises pour mettre en évidence des typologies d'entreprises affectées différemment par le passage aux normes internationales dans le domaine des actifs incorporels⁴.

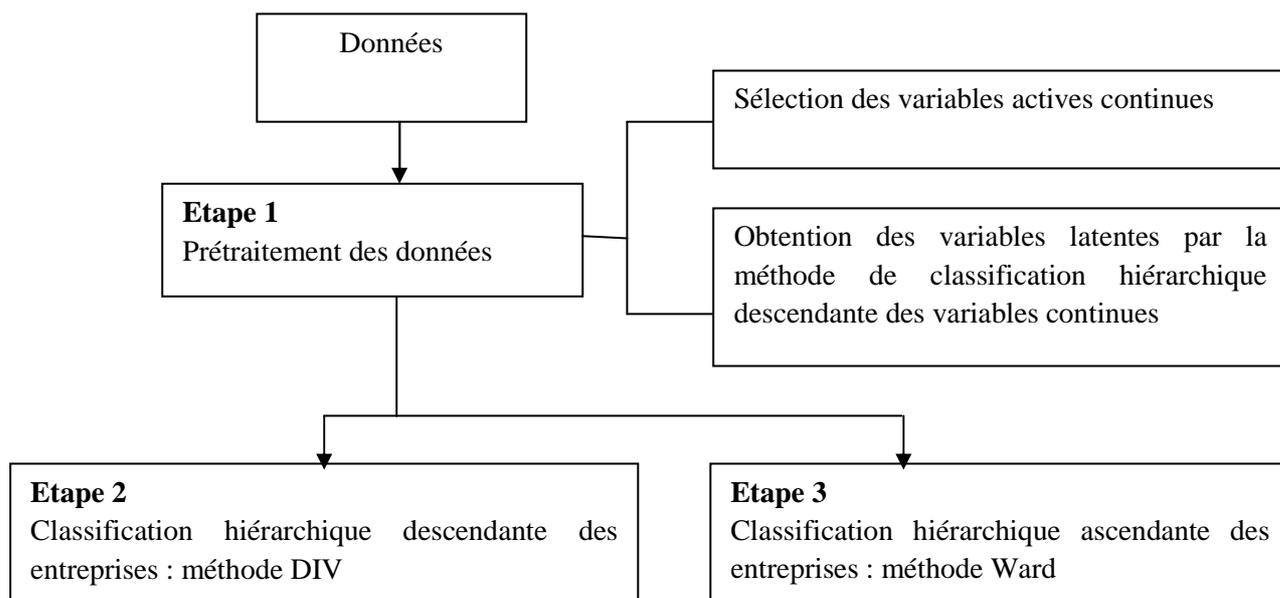
N'ayant pas d'a priori sur la classification et ne connaissant pas la variable binaire qui permet de diviser les groupes, il n'a pas été possible d'utiliser une méthode de classification non hiérarchique. Nous nous sommes donc tournés vers deux méthodes de classification hiérarchique (ascendante et descendante) permettant de constituer mécaniquement des groupes homogènes.

Des typologies ou études de classification hiérarchiques ont déjà été réalisées dans des recherches passées avec des méthodes ascendantes et descendantes. Une analyse de classification hiérarchique ascendante utilisant le critère de Ward a été choisie par Stolowy et Tenenhaus (1998) et Sucher *et al.* (1999). Chavent *et al.* (2006) ont utilisé une analyse descendante DIV qui permet, à la différence des études ascendantes, d'expliquer l'origine des

groupes en déterminant quelle variable sépare les entreprises et permet de les classer dans des groupes différents.

La méthodologie retenue se déroule en plusieurs étapes (Figure 1).

Figure 1. Design de la recherche



Dans un premier temps (Etape 1 : prétraitement des données), l'ensemble des variables continues illustrant les montants et la structure des actifs incorporels avant, après et à la période de transition ont été sélectionnées. Elles correspondent aux 15 premières variables du tableau 2.

Ces variables continues spécifiques aux incorporels ont été transformées en « variables latentes » par une méthode de classification hiérarchique des variables. L'étape de classification de variables remplace l'Analyse en Composantes Principales. Elle évite de conserver dans les données des variables qui apportent la même information.

Les variables latentes sont utilisées pour réordonner la matrice des corrélations (annexe D).

Ces variables latentes définies comme actives servent à créer des classes d'entreprises qui se ressemblent globalement sur ces variables. Toutes les autres variables (les variables qualitatives spécifiques aux incorporels, les variables spécifiques aux entreprises et les variables spécifiques aux retraitements) sont introduites dans un second temps pour compléter et analyser le profil de chaque classe.

Une fois les variables latentes mises en évidence, deux méthodes de classification hiérarchique des entreprises complémentaires ont été menées successivement : une méthode de classification hiérarchique descendante des entreprises (Etape 2 : méthode DIV) et une méthode hiérarchique ascendante (Etape 3 : méthode Ward). Une confirmation de la méthode DIV par la méthode Ward est attendue.

Dans la méthode DIV, les entreprises sont divisées en deux sous classes aussi différentes que possible, chacune de ces classes est ensuite redivisée et ainsi de suite. On qualifie la méthode de descendante puisqu'on part de l'ensemble des entreprises considérées dans une seule classe (Chavent 1998). Cette classe est divisée au fur et à mesure, jusqu'à obtenir le nombre de classes optimal (maximum 5 dans notre cas, car une division supplémentaire n'apportait pas plus d'information).

Dans la méthode Ward, la logique est ascendante puisque chaque entreprise est considérée comme une classe distincte jusqu'à l'étape finale dans laquelle l'ensemble des entreprises sont rassemblées dans une seule et même classe. A chaque étape de la procédure, le nombre de classes est donc réduit en « fusionnant » les deux entreprises qui sont considérées comme les plus proches l'une de l'autre (Sucher et Moizer 1999).

Les deux méthodes citées permettent la constatation de différentes classes d'entreprises. Une analyse de ces classes est faite grâce à la mise en évidence, par le programme DEMOD de SPAD, de variables caractéristiques, qualitatives et continues issues de l'ensemble des

variables collectées (tableaux 2, 3 et 4). Une typologie des pratiques comptables liées aux incorporels à la période de transition est alors proposée.

5. Résultats

Aspects généraux

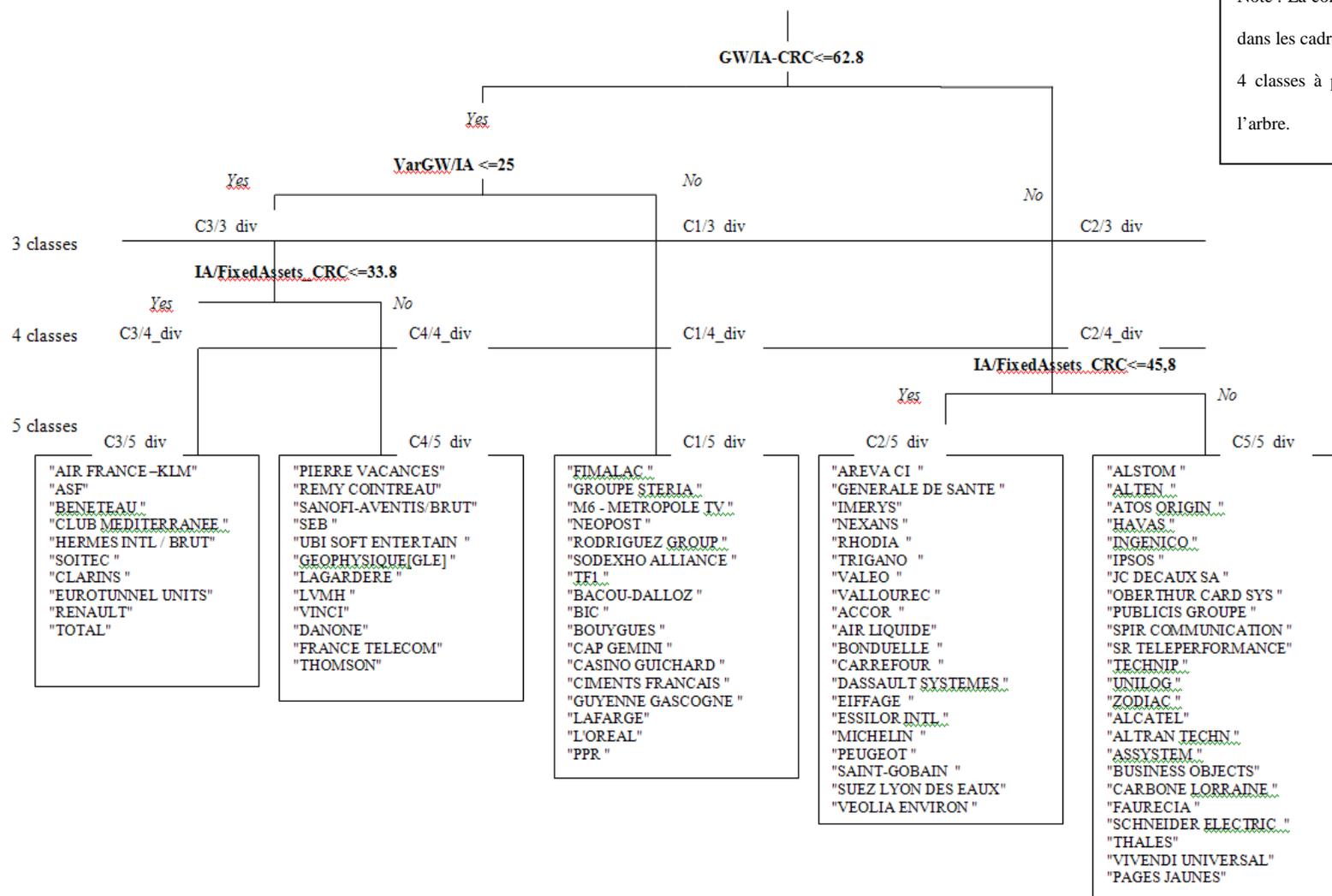
Le choix du nombre de classes est un problème classique (2, 3... ou n). Dans notre étude, la partition en deux classes a révélé des groupes trop hétérogènes pour en présenter une interprétation. La partition en 3 classes, plus fine, a permis de faire émerger des groupes d'entreprises affectés différemment par la transition. Ce sont donc les résultats fournis par cette partition en 3 classes qui sont présentés⁵. Les résultats des partitions en 4 et 5 classes ne sont commentés que lorsqu'ils permettent de préciser les caractéristiques de la partition en 3 classes.

Nous commentons en premier lieu les résultats de la méthode descendante DIV, présentée comme une nouvelle approche méthodologique pour analyser les pratiques des entreprises (Chavent *et al.* 2006, p. 182) en recherchant dans un second temps une confirmation par la méthode ascendante Ward, plus traditionnelle.

Les résultats d'une partition en 3 classes fournis par les méthodes DIV et Ward sont très proches (schéma récapitulatif des centres de gravité en annexes E et F).

Le dendrogramme de décision DIV obtenu après 4 itérations est présenté en figure 2. A chaque nœud de l'arbre, une variable produit la construction de deux sous-classes.

Figure 2. Dendrogramme complet obtenu avec DIV



Note : La composition de la partition en 5 classes se lit dans les cadres en bas de l'arbre et les partitions en 3 et 4 classes à partir de lignes horizontales qui coupent l'arbre.

L'interprétation des classes de partitions est obtenue par la méthode DEMOD de SPAD, en mettant en évidence les variables caractéristiques des classes ainsi que leurs modalités. Les variables caractéristiques sont présentées grâce aux variables continues initiales (et non à l'aide des variables latentes), pour assurer une plus grande lisibilité des résultats. Les modalités caractéristiques sont constituées des variables qualitatives initialement définies.

Interprétation de la partition en 3 classes

CLASSE 1 :

Changement important et visible à la transition : élimination d'immobilisations incorporelles (essentiellement parts de marché) retraitées en goodwill.

L'interprétation de la classe 1 est réalisée à partir des classes 1/3 DIV et 2/3 Ward.

Tableau 5. Classe 1/3 DIV (17 entreprises)

Variables caractéristiques	Moyennes dans la modalité	Moyenne générale	Ecart-type dans la modalité	Ecart-type général	Valeur-Test
Var(GW/IA)	59,871	11,822	16,986	27,260	8,10
VarGW	0,129	0,033	0,056	0,060	7,34
Oth_CRC	0,196	0,081	0,076	0,092	5,71
VarSales	-0,159	-0,047	0,315	0,179	-2,87
GW/IA_CRC	24,941	58,965	14,971	32,219	-4,85
VarOth	-0,150	-0,029	0,059	0,069	-8,00

Modalités caractéristiques	% de la modalité dans la classe	% de la modalité dans l'échantillon	% de la classe dans la modalité	Valeur-Test	Poids
Reclass_inGW=1	100,00	48,19	42,50	4,92	40
Marketshares_inGW=1	70,59	21,69	66,67	4,80	18
S_Marketshares=1	70,59	21,69	66,67	4,80	18
Cat1_CRC=3	35,29	7,23	100,00	3,99	6
IUL_Marketshares_CRC=1	47,06	18,07	53,33	2,92	15
IUL_CRC=1	82,35	53,01	31,82	2,51	44
Cat1_CRC=2	35,29	13,25	54,55	2,42	11

La classe 1/3 DIV est située au centre de la figure 2. Cette classe recouvre près de 20% des entreprises de l'échantillon.

Caractéristiques communes aux méthodes DIV et Ward

Le passage aux normes internationales se traduit pour les entreprises de la classe 1 par une très forte augmentation du goodwill à la fois en structure (VarGW/IA) et en valeur (VarGW). Dans le même temps, le montant des immobilisations incorporelles (VarOth) baisse par rapport à la moyenne des entreprises de l'échantillon.

Sous normes françaises, les entreprises de la classe 1 avaient un montant d'immobilisations incorporelles plus élevé que la moyenne (Oth_CRC). La part du goodwill dans le total des actifs incorporels était par ailleurs très inférieure à la moyenne des entreprises de l'échantillon (GW/IA_CRC).

A la transition, la totalité des entreprises de cette classe ont reclassé des immobilisations incorporelles non reconnues en IFRS en goodwill (Reclass_inGW=1). Pour près de 35% des entreprises, la catégorie prépondérante d'immobilisations incorporelles détaillée dans les comptes correspondait à des parts de marché (Cat1_CRC=3) à durée de vie indéfinie (IUL_Marketshares_CRC=1) donc non amorties en normes françaises. Celles-ci sont alors supprimées (S_Marketshares=1) en étant reclassées en goodwill (MarketShares_inGW=1) dans près de 70% des cas.

Les entreprises de ce groupe sont des entreprises ayant une diminution des ventes plus forte que la moyenne.

Ces résultats sont confirmés par l'interprétation de la classe 2/3 Ward (tableau en annexe G).

Caractéristiques distinctives (spécifiques aux méthodes utilisées)

Certaines variables, non communes aux deux méthodes, apportent un éclairage complémentaire. Selon DIV, les entreprises de la classe font également apparaître des fonds de commerce en catégorie 1 sous référentiel français (Cat1_CRC=2). Selon Ward, les entreprises de la classe ont, sous référentiel international, une part de goodwill dans l'actif incorporel (GW/IA_IFRS) très supérieure à la moyenne des entreprises de l'échantillon. Le goodwill, dont le poids était faible sous référentiel français, est devenu prédominant avec le passage aux IFRS.

Conclusion

Les entreprises de la classe 1 sont fortement affectées par le passage aux IFRS. Cette classe illustre parfaitement la spécificité de la position française pour laquelle une part non négligeable d'entreprises comportait des immobilisations incorporelles particulières (fonds de commerce et parts de marché) dont les montants et le poids étaient importants en normes françaises. Celles-ci n'étant plus reconnues sous référentiel international, les entreprises de cette classe ont du procéder à des reclassements à la transition qui ont profondément modifié la structure des actifs incorporels (répartition entre immobilisations incorporelles et goodwill). Cela a entraîné une variation importante du goodwill. Alors que le poids du goodwill en normes françaises était bien plus faible que la moyenne, il devient prédominant sous référentiel international.

L'interprétation de la classe 1 n'est pas modifiée par une partition en 4 ou 5 classes.

CLASSE 2 :

Prédominance du goodwill avant et après transition : stabilité des pratiques

La classe 2/3 DIV est située à droite de la figure 2. Cette classe recouvre près de 53% des entreprises de notre échantillon.

L'interprétation de la classe 2 est réalisée à partir des classes 2/3 DIV et 3/3 Ward.

Tableau 6. Classe 2/3 DIV (44 entreprises)

Variables caractéristiques	Moyennes dans la modalité	Moyenne générale	Ecart-type dans la modalité	Ecart-type général	Valeur-Test
GW/IA_CRC	85,984	58,965	10,160	32,219	8,07
GW/IA_IFRS	85,080	70,787	13,023	28,818	4,77
GW_CRC	0,174	0,126	0,109	0,106	4,33
VarOth	0,001	-0,029	0,019	0,069	4,24
Oth_IFRS	0,028	0,052	0,024	0,069	-3,40
VarGW	0,009	0,033	0,029	0,060	-3,82
Var(GW/IA)	-0,905	11,822	11,079	27,260	-4,49
Oth_CRC	0,026	0,081	0,028	0,092	-5,74

Caractéristiques communes

La classe 2 est caractérisée par des entreprises pour lesquelles, en normes françaises, le goodwill est prépondérant dans les actifs incorporels des entreprises en poids (GW/IA_CRC) mais aussi en valeur (GW_CRC) puisqu'il représente plus de 85% des actifs incorporels. Dans le même temps, le montant des immobilisations incorporelles (Oth_CRC) est plus faible que la moyenne en normes françaises.

A la période de transition, la variation du goodwill, en montant ou rapportée au total des actifs incorporels (VarGW et VarGW/IA), est très inférieure à la moyenne des entreprises de l'échantillon. En normes internationales, le montant des immobilisations incorporelles reste plus faible pour les entreprises de cette classe (Oth_IFRS). Le poids du goodwill reste également majoritaire (GW/IA_IFRS) et supérieur à la moyenne des entreprises. Toutes les variables qui ressortent comme significatives par la méthode DIV le sont également lorsqu'on utilise le critère de Ward (annexe G).

Les deux méthodes diffèrent sur la nature de la variation des immobilisations incorporelles observée à la transition (relative stabilité pour DIV et légère baisse pour Ward). Le même phénomène est constaté pour la variation du goodwill dans les actifs incorporels (baisse pour

DIV et augmentation pour Ward). Il n'a pas été possible de trancher sur le sens de la variation des immobilisations incorporelles et du goodwill, les signes étant contradictoires dans les deux méthodes. Les partitions en 4 et 5 classes n'apportent aucune information supplémentaire sur ce point.

Conclusion

Les entreprises de la classe 2 semblent ne pas avoir été affectées par le passage aux normes internationales. Cela s'explique par l'importance du goodwill dans les actifs incorporels des entreprises et par le peu de poids accordé aux immobilisations incorporelles.

L'interprétation de la classe 2 n'est pas modifiée par une partition en 4 classes. Seule une partition en 5 classes permet de diviser la classe 2 en deux sous-classes, de manière similaire pour DIV et Ward. Cette partition en 5 classes scinde uniquement les entreprises en fonction du poids de leurs actifs incorporels dans l'actif non courant en normes françaises, ce qui n'amène néanmoins rien de plus à l'interprétation de la classe 2.

CLASSE 3 :

Prédominance des immobilisations incorporelles avant et après transition (essentiellement marques) : stabilité des pratiques

La classe 3/3 DIV est située à gauche de la figure 2. Cette classe recouvre près de 27% des entreprises de notre échantillon.

L'interprétation de la classe 3 est réalisée à partir des classes 3/3 DIV et 1/3 Ward.

Tableau 7. Classe 3/3 DIV (22 entreprises)

Variables caractéristiques	Moyennes dans la modalité	Moyenne générale	Ecart-type dans la modalité	Ecart-type général	Valeur-Test
Oth_IFRS	0,106	0,052	0,101	0,069	4,22
VarOth	0,003	-0,029	0,024	0,069	2,51
Var(GW/IA)	0,145	11,822	9,530	27,260	-2,33
VarGW	0,007	0,033	0,024	0,060	-2,40
IA/FA_IFRS	34,541	46,258	27,515	26,490	-2,41
IA/FA_CRC	36,059	49,415	29,823	28,825	-2,52
GW_CRC	0,067	0,126	0,077	0,106	-3,07
GW_IFRS	0,073	0,159	0,084	0,114	-4,09
GW/IA_CRC	31,218	58,965	20,301	32,219	-4,68
GW/IA_IFRS	31,364	70,787	23,106	28,818	-7,44

Modalités caractéristiques	% de la modalité dans la classe	% de la modalité dans l'échantillon	% de la classe dans la modalité	Valeur-Test	Poids
Reclass_inGW=0	77,27	51,81	39,53	2,58	43
Cat1_CRC=4	27,27	10,84	66,67	2,36	9

Caractéristiques communes

Les entreprises de la classe 3 ont des montants et poids de goodwill en normes françaises et IFRS (GW_CRC, GW_IFRS, GW/IA_CRC et GW/IA_IFRS) plus faibles que la moyenne. A la transition, les immobilisations incorporelles (VarOth) augmentent légèrement alors qu'elles diminuent en moyenne pour les autres entreprises de l'échantillon. Une majorité d'entreprises de cette classe n'ont pas reclassé d'immobilisations incorporelles en goodwill (Reclass_inGW=0). Elles ont un montant d'immobilisations incorporelles identifiées important en IFRS (Oth_IFRS). Ces résultats sont identiques sous DIV et Ward (annexe G). Les deux méthodes diffèrent sur le sens de la variation du poids du goodwill par rapport aux actifs incorporels (VarGW/IA) observée à la transition (légère augmentation pour DIV et une légère baisse pour Ward). Les partitions en 4 et 5 classes n'apportent aucune information supplémentaire sur ce point.

Par ailleurs, les entreprises de la classe 3 semblent caractérisées par une part d'actifs incorporels dans l'actif non courant (IA/FA_CRC et IA/FA_IFRS) inférieure à la moyenne des entreprises de l'échantillon, aussi bien sous référentiel français que sous référentiel international. Il n'est néanmoins pas possible de retenir cette information car elle résulte en fait d'une moyenne sur deux ensembles d'entreprises très hétérogènes comme le confirmera une partition en 4 classes.

Caractéristiques distinctives

Selon DIV, les entreprises de cette classe ont davantage de marques, enseignes, logos et titres de publication sous normes françaises que les entreprises de l'échantillon (Cat1_CRC=4). Cette deuxième modalité n'existe pas sous Ward. Selon Ward, les entreprises de la classe 3 identifient des frais de recherche et développement en deuxième position dans leurs comptes sous référentiel français (Cat2_CRC=5).

Conclusion

Les entreprises de la classe 3 avaient pour principales immobilisations incorporelles en normes françaises des marques et frais de R&D. D'une manière générale, nous constatons que ces éléments n'ont pas été reclassés en goodwill. Ces entreprises se retrouvent donc avec des montants d'immobilisations incorporelles en IFRS supérieurs à la moyenne, et en augmentation. A ce stade de l'analyse, il n'est pas possible de dire avec certitude si les entreprises de la classe 3 ont été affectées par le passage aux normes internationales. L'interprétation de la classe 3 doit être complétée par une partition en 4 classes.

Dans cette dernière, la classe 3 n'est pas divisée de la même manière sous DIV et Ward. L'effectif obtenu dans une des deux classes par Ward étant faible, nous nous limitons ici aux interprétations des classes DIV.

Les entreprises de la classe 3 sont scindées en deux nouvelles classes : les classes 3/4 et 4/4 DIV. La classe 3/4 DIV regroupe surtout des entreprises dont le poids des actifs incorporels par rapport à l'actif non courant est très faible. Elle ne nous éclaire pas sur l'interprétation de la classe 3 précédemment présentée. En revanche, la classe 4/4 DIV le permet. Il ressort que les entreprises qui présentent en normes internationales des immobilisations incorporelles aux montants supérieurs à ceux de la moyenne des entreprises de l'échantillon (Oth_IFRS) présentaient cette même caractéristique en normes françaises (Oth_CRC).

Cela s'explique par le fait que les entreprises détiennent davantage de marques, enseignes, logos et titres de publication que la moyenne des entreprises de l'échantillon (Cat1_CRC=4 et Cat1_IFRS=4). Les marques dans les comptes des sociétés françaises répondaient généralement aux critères d'immobilisations incorporelles de l'IAS 38 et n'ont pas eu besoin d'être retraitées à la transition. On peut donc conclure à une certaine stabilité pour les entreprises de la classe 3.

6. Conclusion

L'objectif de cet article est d'apporter une contribution à la littérature sur la transition aux IFRS pour les incorporels, à travers une analyse typologique.

En étudiant, pour l'année de transition, les rapports annuels de 83 entreprises commerciales et industrielles cotées sur le SBF 120, des typologies des pratiques comptables relatives aux incorporels révélées par le passage au référentiel comptable international sont établies.

Trois classes bien distinctes sont identifiées. La première classe, caractérisée par un changement important se détache des autres par une forte augmentation du goodwill lié au retraitement d'immobilisations incorporelles comme les parts de marché. La classe 2 et la classe 3 se caractérisent par une stabilité des pratiques liée au poids prédominant du goodwill

sous référentiel français pour la classe 2 et à la présence de marques en normes françaises pour la classe 3.

Parmi les variables permettant de caractériser les profils obtenus, seules ressortent certaines variables spécifiques aux incorporels (part entre goodwill et immobilisations incorporelles, montants et nature des immobilisations incorporelles identifiées) ainsi que certaines variables de retraitement propres à la transition (reclassement en goodwill d'immobilisations incorporelles non reconnues en IFRS). Aucune variable n'est liée aux caractéristiques propres des entreprises (taille, dette, secteur, cotation, rentabilité, statut de cotation).

Ces résultats permettent de valider les hypothèses H1 et H3 : à la transition, les typologies des pratiques comptables relatives aux incorporels sont liées aux caractéristiques propres des incorporels (structure des incorporels, nature des immobilisations incorporelles identifiées et traitement comptable associé) ET aux retraitements et changements spécifiques à la période. L'hypothèse H2 n'est pas validée : à la transition, les typologies des pratiques comptables relatives aux incorporels ne sont pas liées aux caractéristiques propres des entreprises.

Les classes 2 et 3, représentant 80 % de l'échantillon étudié, viennent illustrer le phénomène d'inertie mis en avant par Nobes (2006) puisque les pratiques pre-IFRS sont maintenues sous référentiel international.

Ce résultat va finalement à l'encontre du discours général véhiculé avant le passage aux nouvelles normes internationales puisque le changement était perçu comme majeur voire révolutionnaire pour les entreprises⁶.

Il s'agira de vérifier si ces résultats, spécifiques à la France, peuvent être étendus aux entreprises d'autres pays européens n'ayant pas pu appliquer les normes IFRS par anticipation.

Bibliographie

- Aboody, D., Lev, B. (1998). The value relevance of intangibles: the case of software capitalization. *Journal of Accounting Research* 36, supplement: 161-191.
- Alexander, D., Archer, S. (1996). Goodwill and the difference arising on first consolidation. *European Accounting Review* 5 (2): 243-269.
- Ashbaugh, H. (2001). Non-US firms' accounting standards choices. *Journal of Accounting and Public Policy* 20 (2): 129-153.
- Ashbaugh, H., Pincus, M. (2001). Domestic Accounting Standards, International Accounting Standards, and the predictability of earnings. *Journal of Accounting Research* 39 (3): 417-434.
- Ball, R. (2006). International Financial Reporting Standards (IFRS): pros and cons for investors. *Accounting and Business Research International Accounting Forum*: 5-27.
- Ball, R., Robin, A., Wu, J.S. (2003). Incentives versus standards: properties of accounting income in four East Asian countries and implications for acceptance of IAS. *Journal of Accounting and Economics* 36 (1-3): 235-270.
- Barth, M., Landsman, W., Lang, M. (2008). International Accounting Standards and Accounting Quality. *Journal of Accounting Research* 46 (3): 467-498.
- Bessieux-Ollier, C., Walliser, E., (2007). La transition et le bilan de la première application en France des normes IFRS : le cas des incorporels. *Comptabilité, Contrôle, Audit*, in numéro spécial « Mondialisation et normes comptables internationales » décembre 2007: 219-246.
- Brunovs, R., Kirsch, R.J. (1991). Goodwill Accounting in Selected Countries and the Harmonization of International Accounting Standards. *Abacus* 27 (2): 135-161.
- Cazavan-Jeny, A., Jeanjean, T. (2006). The negative impact of R&D capitalization: a value relevance approach. *European Accounting Review* 15 (1): 37-61.
- Chavent, M. (1998). A monothetic clustering method. *Pattern Recognition Letters* 19: 989-996.
- Chavent, M., Ding, Y., Fu, L., Stolowy, H., Wang, H. (2006). Disclosure and determinants studies: an extension using the divisive clustering method (DIV). *European Accounting Review* 15 (2): 181-218.
- Choi, F., Mueller, G. (1992). *International Accounting*. London: Englewood Cliffs, Prentice Hall.
- Colley, J.R., Volkan, A.G. (1988). Accounting for goodwill. *Accounting Horizons* 2 (1): 35-41.

- Cormier, D., Magnan, M., Morard, B. (1995). The auditor's consideration of the going concern assumption: a diagnostic model. *Journal of Accounting, Auditing and Finance* 10 (2): 201-222.
- Cuijpers, R., Buijink, W. (2005). Voluntary Adoption of Non-local GAAP in the European Union: a study of determinants and consequences. *European Accounting Review* 14 (3): 487-524.
- Daley, L.A., Vigeland, R.L. (1983). The effects of debt covenants and political costs on the choice of accounting methods, the case of accounting for R&D costs. *Journal of Accounting and Economics* 5 (3): 195-211.
- D'Arcy, A. (2001). Accounting classification and the international harmonisation debate – an empirical investigation. *Accounting, Organizations and Society* 26 (4-5): 327-349.
- Delvaile, P., Ebbers, G., Saccon, C. (2005). International Financial Reporting Convergence: Evidence from three continental european countries. *Accounting in Europe* 2: 137-164.
- Ding, Y., Jeanjean, T., Stolowy, H. (2005). Why do national GAAP differ from IAS? The role of culture. *The International Journal of Accounting* 40 (4): 325-350.
- Ding, Y., Hope, O-K., Jeanjean, T., Stolowy, H. (2007). Differences between domestic accounting standards and IAS: measurement, determinants and implications. *Journal of Accounting and Public Policy* 26 (1): 1-38.
- Douppnik, T.S., Salter, S.B. (1993). An empirical test of judgmental international classification of financial reporting practices. *Journal of International Studies* 24 (1): 41-60.
- Douppnik, T.S, Salter, S.B. (1995). External environment, culture, and accounting practice : a preliminary test of a general model of international accounting development. *The International Journal of Accounting* 30 (3): 189-207.
- Dumontier, P., Maghraoui, R. (2006). Adoption volontaire des IFRS, asymétrie d'information et fourchettes de prix: l'impact du contexte informationnel. *Comptabilité Contrôle Audit* 12 (2): 27-48.
- Dumontier, P., Raffournier, B. (1998). Why firms comply voluntarily with IAS. *Journal of International Financial Management and Accounting* 9 (3): 216-245.
- Eckstein, C. (2004). The measurement and recognition of intangible assets: then and now. *Accounting forum* 28 (2): 139-158.
- Gray, S.J. (1988). Towards a theory of cultural influence on the development of accounting systems internationally. *Abacus* 24 (1): 1-15.
- Hall, R. (1993). A framework linking intangible resources and capabilities to sustainable competitive advantage. *Strategic Management Journal* 14: 607-618.

- Henning, S.L., Lewis, B.L., Shaw, W.H. (2000). Valuation of the components of purchased goodwill. *Journal of Accounting Research* 38 (2): 375-386.
- Hoegh-Grohn, N.E., Knivsfla, K. H. (2000). Accounting for intangibles assets in Scandinavia, the UK, the US, and by the IASC: challenges and a solution. *The International Journal of Accounting* 35 (2): 243-265.
- Hung, M., Subramanyam, K.R. (2007). Financial statements effects of adopting International Accounting Standards: The case of Germany. *Review of Accounting Studies* 12 (4): 623-657.
- IASB. (2004). *International Accounting Standard (IAS) N° 36: Impairment of assets*. Londres: International Accounting Standards Board.
- IASB. (2004). *International Accounting Standard (IAS) N° 38: Intangible assets*. Londres: International Accounting Standards Board.
- IASB. (2004). *International Financial Reporting Standard (IFRS) N° 1: First-time adoption of International Financial Reporting Standard*. Londres: International Accounting Standards Board.
- IASB. (2004). *International Financial Reporting Standard (IFRS) N° 3: Business combinations*. Londres: International Accounting Standards Board.
- Joos, P., Lang, M. (1994). The effects of accounting diversity: Evidence from the European Union. *Journal of Accounting Research* 32 (Suppl.): 141-168.
- Leuz, C., Verrecchia, R. (2000). The economic consequences of increased disclosure. *Journal of Accounting Research* 38 (Supplement): 91-124.
- Lev, B., Sougiannis, T. (1996). The capitalization, amortization, and value-relevance of R&D. *Journal of Accounting and Economics* 21 (1): 107-138.
- Lev, B., Sougiannis, T. (1999). Penetrating the book-to-market black box: the R&D effect. *Journal of Business Finance & Accounting* 26 (3&4): 419-449.
- Lev, B., Schwartz, A. (1971). On the Use of Economic Concepts of Human Capital in Financial Statements. *Accounting Review* 46: 103-112
- Ma, R., Hopkins, R. (1988). Goodwill – an example of puzzle-solving in accounting. *Abacus* 24 (1): 74-85.
- Mather, P.R., Peasnell, K.V. (1991). An examination of the economic circumstances surrounding decisions to capitalize brands. *British Journal of Management* 2 (3): 151-164.
- Muller, K.A. (1999). An examination of the voluntary recognition of acquired brand names in the United Kingdom. *Journal of Accounting and Economics* 26 (1-3): 179-191.
- Murphy, A. (1999). Firm characteristics of Swiss companies that utilize International Accounting Standards. *International Journal of Accounting* 34 (1): 121-131.

- Nathan, K., Dunne, K. (1991). The purchase-pooling choice: some explanatory variables. *Journal of Accounting and Public Policy* 10 (4): 309-323.
- Nobes, C.W. (1981). An empirical analysis of international accounting principles: a comment. *Journal of Accounting Research* 19 (1): 268-270.
- Nobes, C.W. (1983). A judgmental international classification of financial reporting practices. *Journal of Business Finance and Accounting* 10: 1-19.
- Nobes, C.W. (1998). Towards a general model of the reasons for international differences in financial reporting. *Abacus* 34 (2): 162-187.
- Nobes, C. (2006). The survival of international differences under IFRS: towards a research agenda. *Accounting and Business Research* 36 (3): 233-245.
- Nobes, C., Parker, R. (2000). *Comparative International Accounting*. Prentice Hall international.
- Power, M. (1992). The politics of brand accounting in the United Kingdom. *The European Accounting Review* 1 (1): 39-68.
- Raffournier, B. (1995). The determinants of voluntary financial disclosures by Swiss listed companies. *European Accounting Review* 4 (2): 261-280.
- Sellhorn, T., Gornik-Tomaszewski, S. (2006). Implications of the 'IAS Regulation' for Research into the International Differences in Accounting Systems. *Accounting in Europe* 3: 187-217.
- Soderstrom, N.S., Sun, K.J. (2007). IFRS Adoption and Accounting Quality: A review. *European Accounting Review* 16 (4): 675-702.
- Stolowy, H., Jeny-Cazavan A. (2001). International accounting disharmony: the case of intangibles. *Accounting, Auditing & Accountability Journal* 14 (4): 477-496.
- Stolowy, H., Tenenhaus, M. (1998). International accounting education in Western Europe. *European Accounting Review* 7 (2): 289-314.
- Sucher, P., Moizer, P., Zarova, M. (1999). The images of the Big Six audit firms in the Czech Republic. *European Accounting Review* 8 (3): 499-521.
- Thomas, A.P. (1986). The contingency theory of corporate reporting: some empirical evidence, *Accounting, Organizations and Society*, 11 (3): 253-270.
- Trombley, M.A. (1989). Accounting method choice in the software industry: characteristics of firms electing early adoption of SFAS N° 86. *The Accounting Review* 64 (3): 529-538.
- Van Tendeloo, B., Vanstraelen, A. (2005). Earnings management under German GAAP versus IFRS. *European Accounting Review* 14 (1): 155-180.

Whittington, G. (2005). The adoption of International Accounting Standards in the European Union. *European Accounting Review* 14 (1): 127-153.

X (1999). *Plan Comptable Général* (Paris: Comité de la Réglementation Comptable).

X (1999). *Règles et méthodes relatives aux comptes consolidés, arrêté du 22 juin 1999 portant homologation du règlement 99-02 du 29 avril 1999 du Comité de la Réglementation Comptable*. Paris : Comité de la Réglementation Comptable.

ANNEXE A

Méthodes comptables relatives aux incorporels sous référentiel comptable français et IFRS.

	Référentiel comptable applicable		
	Référentiel français : Plan Comptable Général et Règlement 99-02 du CRC	IFRS : IAS 38, IAS 36, IFRS 3	Période de transition : IFRS 1
Goodwill acquis	Regroupements : méthode de l'acquisition ou du pooling. Possibilité de porter le goodwill à l'actif. Dans ce cas, durée d'amortissement sur la durée de vie économique. Avant 2000, possibilité d'imputer le goodwill sur les capitaux propres. Badwill comptabilisé en provisions au bilan et repris annuellement au compte de résultat.	Regroupements : méthode de l'acquisition. Goodwill: obligatoirement à l'actif Test de dépréciation annuel des UGT (ou plus souvent si nécessaire) Badwill décomptabilisé en début de période	Reclassement éventuel du goodwill en immobilisations incorporelles identifiables. Inversement, reclassement éventuel en goodwill d'actifs incorporels non reconnus en IFRS. Badwill décomptabilisé en début de période.
Immobilisations incorporelles identifiables acquises	Immobilisations incorporelles comptabilisées à leur coût. Reconnues à leur juste valeur si acquises lors d'un regroupement. Fonds de commerce : avant 1999, pas d'amortissement obligatoire. Après 1999 : amortissement systématique. Concessions, brevets, licences, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires : amortissement sur leur durée de vie. Actifs à durée de vie infinie (ex : les marques) : pas d'amortissement.	Immobilisations incorporelles évaluées à leur coût ou à leur juste valeur. Immobilisations à durée de vie finie : amorties sur leur durée d'utilité. Tests de dépréciation si indices de pertes de valeur. Immobilisations à durée de vie indéterminée : pas amorties. Test de dépréciation annuel, ou plus fréquemment si nécessaire.	Certains incorporels répondant aux définitions et critères de reconnaissance peuvent sortir du goodwill : reclassement éventuel du goodwill en immobilisations incorporelles identifiables. Inversement, reclassement éventuel en goodwill d'actifs incorporels non reconnus en IFRS.
Immobilisations incorporelles identifiables créées	Dépenses de création de logiciels : obligatoirement à l'actif (sous conditions). Activation des marques créées : interdite par le CRC 2004-10. Frais d'établissement : activés et amortis sur 5 ans. Dépenses de formation et de publicité : charges	Marques, notices, titres de journaux et de magazines, listes de clients créés en interne : activation impossible. Frais d'établissement, dépenses de formation et de publicité : charges.	Incorporels créés considérés comme des actifs dans le système comptable utilisé antérieurement : non reconnus en IFRS (imputation sur les capitaux propres du bilan d'ouverture). Éléments précédemment constatés en charges (tels les frais de développement) : possibilité de les reconnaître en immobilisations incorporelles (s'ils répondent aux définitions et critères de reconnaissance).
Recherche et développement	Dépenses liées à la phase de recherche fondamentale : charges. Dépenses de recherche appliquée et de développement : possibilité de les porter à l'actif, avec un amortissement systématique sur 5 ans (critères d'activation).	R&D, phase de recherche : charges. R&D, phase de développement : actif.	

ANNEXE B. Répartition des entreprises par secteur

SECTEURS	NOM DES ENTREPRISES	N	%
PETROLE ET GAZ (INDUSTRY = 0)	GEOPHYSIQUE (GLE) ; TECHNIP ; TOTAL	3	3,6 %
MATERIAUX ET GAZ (INDUSTRY = 1)	AIR LIQUIDE ; RHODIA	2	2,4 %
INDUSTRIES (INDUSTRY = 2)	ALSTOM ; ALTRAN TECHN. ; ASF ; BOUYGUES ; CARBONE LORRAINE ; CEMENTS FRANÇAIS ; EIFFAGE ; EUROTUNNEL UNITS ; FIMALAC ; IMERYS ; INGENICO ; LAFARGE ; NEXANS ; OBERTHUR CARD SYS. ; SAINT-GOBAIN ; SCHNEIDER ELECTRIC ; THALES ; VALLOUREC ; VINCI ; ZODIAC	20	24,1 %
BIENS DE CONSOMMATION (INDUSTRY = 3)	BACOU-DALLOZ ; BENETEAU ; BIC ; BONDUELLE ; CLARINS ; DANONE ; FAURECIA ; HERMES INTL ; L'OREAL ; LVMH ; MICHELIN ; PEUGEOT ; REMY COINTREAU ; RENAULT ; RODRIGUEZ GROUP ; SEB ; THOMSON ; TRIGANO ; VALEO	19	22,9 %
SANTE (INDUSTRY = 4)	ESSILOR INTL ; GENERALE DE SANTE ; SANOFI-AVENTIS	3	3,6 %
SERVICES AUX CONSOMMATEURS (INDUSTRY = 5)	ACCOR ; AIR FRANCE – KLM ; CARREFOUR ; CASINO GUICHARD ; CLUB MED ; GUYENNE GASCOGNE ; HAVAS ; IPSOS ; JC DECAUX SA ; LAGARDERE ; M6 – METROPOLE TV ; PAGES JAUNES ; PIERRE VACANCES ; PPR ; PUBLICIS GROUPE ; SODEXHO ALLIANCE ; SPIR COMMUNICATION ; SR TELEPERFORMANCE ; TF1 ; VIVENDI UNIVERSAL	20	24,1 %
TELECOMMUNICATIONS (INDUSTRY = 6)	FRANCE TELECOM	1	1,2 %
SERVICES AUX COLLECTIVITES (INDUSTRY = 7)	AREVA CI ; SUEZ LYONNAISE DES EAUX ; VEOLIA ENVIRON.	3	3,6 %
TECHNOLOGIE (INDUSTRY = 9)	ALCATEL ; ALTEN ; ASSYSTEM ; ATOS ORIGIN ; BUSINESS OBJECTS ; CAP GEMINI ; DASSAULT SYSTEMES ; GROUPE STERIA ; NEOPOST ; SOITEC ; UBI SOFT ENTERTAIN. ; UNILOG	12	14,5 %
TOTAL		83	100 %

ANNEXE C. Résultats des t-tests et tests de Mann-Whitney

	t-test	Test de Mann-Whitney
Actifs incorporels/Actif non courant	0,731 NS	-0,901 NS
Goodwill/Actifs incorporels	-2,477 **	-2,372 **
Immobilisations incorporelles/Actifs incorporels	2,528 **	-2,372 **

Niveau de signification : *** p<0,01 ; ** p<0,05 ; * p<0,10 ; NS : Non significatif (test bilatéral)

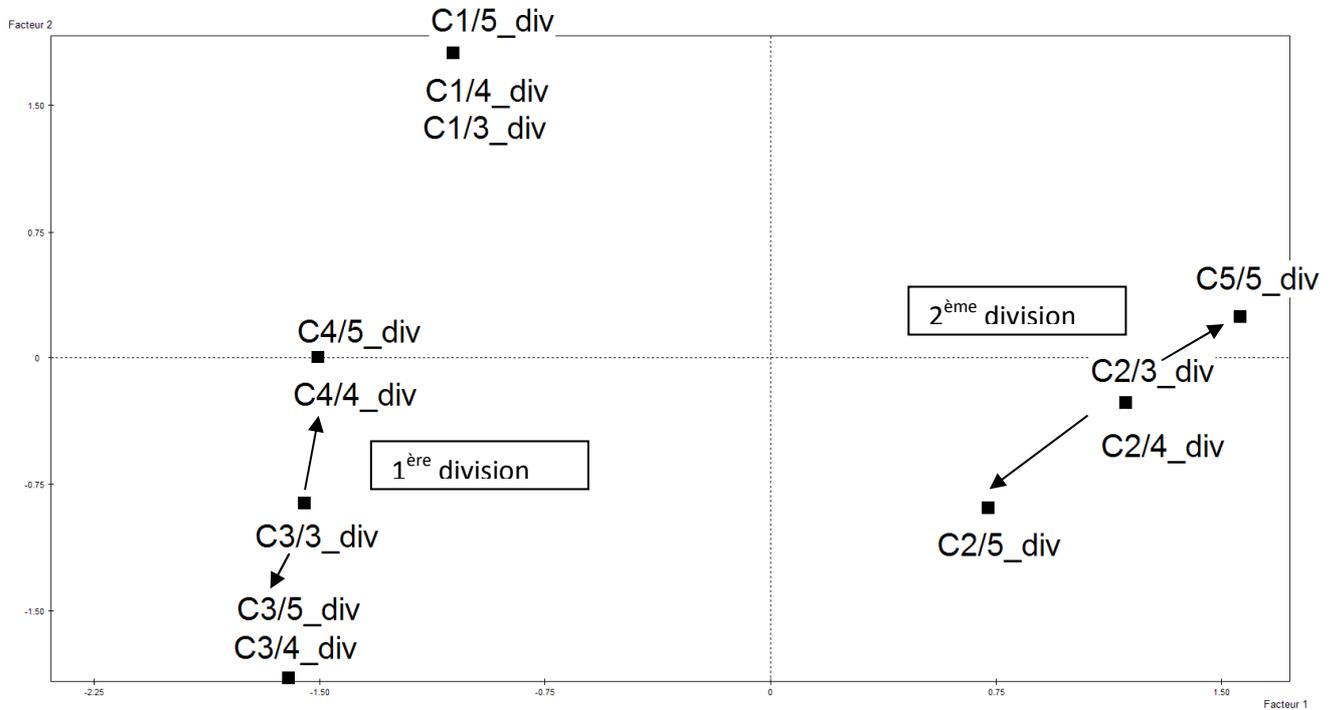
ANNEXE D : Matrice des corrélations entre les variables actives réordonnées en fonction de la partition en 5 classes*

	VarGW/IA	VarOth/IA	VarGW	VarOth	GW/IA_CRC	Oth/IA_CRC	Oth_CRC	Oth_IFRS	IA/FixedAssets_CRC	IA/FixedAssets_IFRS	GW_CRC	GW_IFRS	GW/IA_IFRS	Oth/IA_IFRS
VarGW/IA	1	-1	0.76	-0.87	-0.54	0.56	0.55	-0.13	0.21	0.1	-0.22	0.2	0.34	-0.33
VarOth/IA	-1	1	-0.76	0.87	0.54	-0.56	-0.55	0.13	-0.21	-0.1	0.22	-0.2	-0.34	0.33
VarGW	0.76	-0.76	1	-0.83	-0.39	0.41	0.6	-0.04	0.28	0.3	-0.13	0.4	0.29	-0.28
VarOth	-0.87	0.87	-0.83	1	0.47	-0.49	-0.66	0.11	-0.28	-0.16	0.12	-0.32	-0.29	0.28
GW/IA_CRC	-0.54	0.54	-0.39	0.47	1	-0.94	-0.58	-0.3	0.17	0.24	0.63	0.38	0.61	-0.55
Oth/IA_CRC	0.56	-0.56	0.41	-0.49	-0.94	1	0.62	0.33	-0.11	-0.18	-0.59	-0.33	-0.52	0.59
Oth_CRC	0.55	-0.55	0.6	-0.66	-0.58	0.62	1	0.67	0.45	0.38	-0.06	0.25	-0.13	0.17
Oth_IFRS	-0.13	0.13	-0.04	0.11	-0.3	0.33	0.67	1	0.34	0.36	0.05	0.02	-0.46	0.51
IA/FixedAssets_CRC	0.21	-0.21	0.28	-0.28	0.17	-0.11	0.45	0.34	1	0.95	0.64	0.74	0.38	-0.32
IA/FixedAssets_IFRS	0.1	-0.1	0.3	-0.16	0.24	-0.18	0.38	0.36	0.95	1	0.65	0.75	0.37	-0.31
GW_CRC	-0.22	0.22	-0.13	0.12	0.63	-0.59	-0.06	0.05	0.64	0.65	1	0.85	0.49	-0.46
GW_IFRS	0.2	-0.2	0.4	-0.32	0.38	-0.33	0.25	0.02	0.74	0.75	0.85	1	0.61	-0.57
GW/IA_IFRS	0.34	-0.34	0.29	-0.29	0.61	-0.52	-0.13	-0.46	0.38	0.37	0.49	0.61	1	-0.93 **
Oth/IA_IFRS	-0.33	0.33	-0.28	0.28	-0.55	0.59	0.17	0.51	-0.32	-0.31	-0.46	-0.57	-0.93 **	1

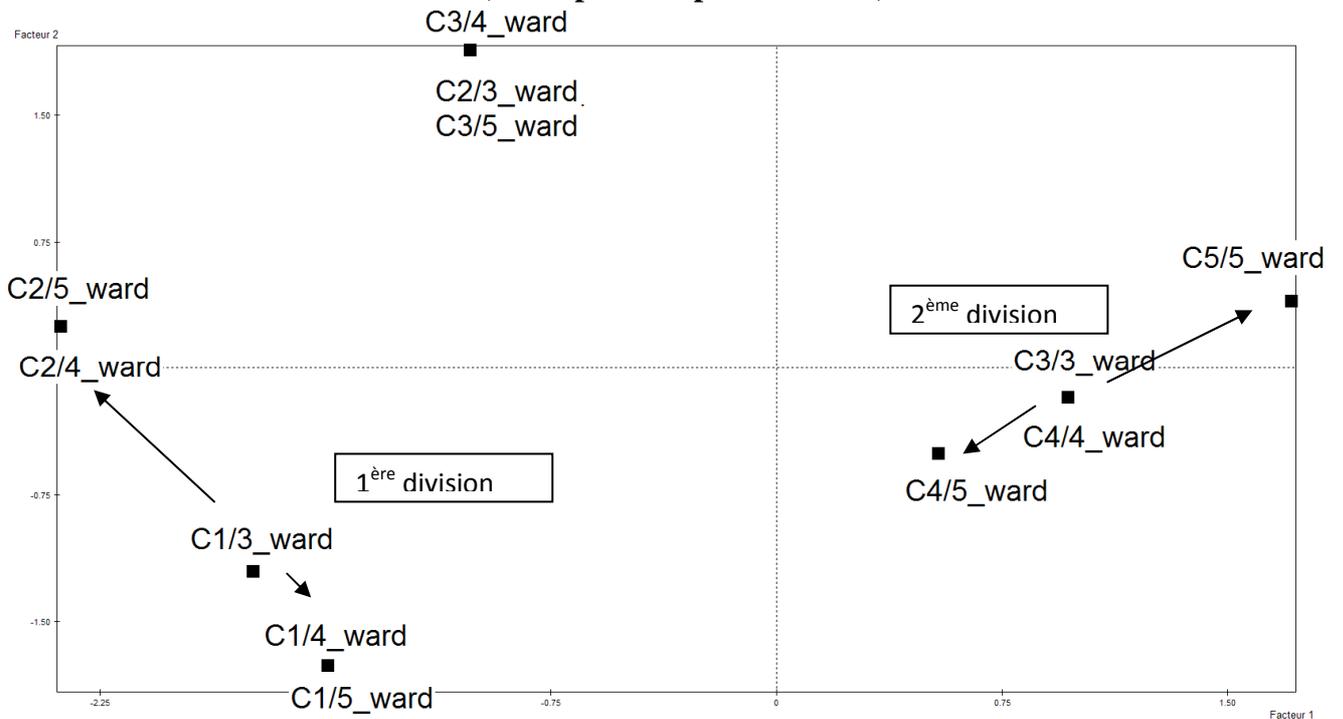
* Les cinq classes sont obtenues par une classification hiérarchique descendante des variables continues. La variable “Var IA/FA” constituait initialement une classe isolée non corrélée avec les autres classes ; elle a donc été supprimée.

** La valeur est différente de - 1 à cause de l’entreprise Eurotunnel pour laquelle $GW/IA + Oth/IA = 0$ au lieu de 1.

ANNEXE E. Projection des centres de gravité des partitions en 3, 4 et 5 classes obtenue avec DIV (sur le premier plan factoriel)



ANNEXE F. Projection des centres de gravité des partitions en 3, 4 et 5 classes obtenue avec Ward (sur le premier plan factoriel)



ANNEXE G. Partition en 3 classes (Ward)

Classe 2/3 Ward (= 1/3 DIV) (16 entreprises)

Variabiles caractéristiques	Moyennes dans la modalité	Moyenne générale	Ecart-type dans la modalité	Ecart-type général	Valeur-Test
Var(GW/IA)	61,050	11,822	16,820	27,260	7,99
VarGW	0,133	0,033	0,055	0,060	7,36
Oth_CRC	0,200	0,081	0,076	0,092	5,69
GW/IA_IFRS	86,681	70,787	11,850	28,818	2,44
VarSales	-0,170	-0,047	0,322	0,179	-3,02
GW/IA_CRC	25,631	58,965	15,168	32,219	-4,58
VarOth	-0,156	-0,029	0,056	0,069	-8,06

Modalités caractéristiques	% de la modalité dans la classe	% de la modalité dans l'échantillon	% de la classe dans la modalité	Valeur-Test	Poids
Reclass_inGW=1	100,00	48,19	40,00	4,71	40
Marketshares_inGW=1	68,75	21,69	61,11	4,40	18
S_Marketshares=1	68,75	21,69	61,11	4,40	18
Cat1_CRC=3	37,50	7,23	100,00	4,09	6
IUL_Marketshares_CRC=1	50,00	18,07	53,33	3,08	15

Classe 3/3 Ward (= 2/3 DIV) (49 entreprises)

Variabiles caractéristiques	Moyennes dans la modalité	Moyenne générale	Ecart-type dans la modalité	Ecart-type général	Valeur-Test
GW/IA_CRC	81,065	58,965	17,036	32,219	7,46
GW/IA_IFRS	83,078	70,787	13,305	28,818	4,64
GW_CRC	0,170	0,126	0,105	0,106	4,45
VarOth	-0,002	-0,029	0,019	0,069	4,23
Oth_IFRS	0,036	0,052	0,033	0,069	-2,61
VarGW	0,013	0,033	0,031	0,060	-3,69
Var(GW/IA)	2,012	11,822	9,508	27,260	-3,91
Oth_CRC	0,038	0,081	0,040	0,092	-5,14

Classe 1/3 Ward (= 3/3 DIV) (18 entreprises)

VARIABLES CARACTÉRISTIQUES	Moyennes dans la modalité	Moyenne générale	Ecart-type dans la modalité	Ecart-type général	Valeur-Test
Oth_IFRS	0,104	0,052	0,112	0,069	3,59
VarOth	0,009	-0,029	0,026	0,069	2,66
VarGW	0,000	0,033	0,014	0,060	-2,64
IA/FA_IFRS	30,028	46,258	29,241	26,490	-2,92
Var(GW/IA)	-5,233	11,822	14,898	27,260	-2,98
IA/FA_CRC	30,800	49,415	31,878	28,825	-3,08
GW_CRC	0,047	0,126	0,069	0,106	-3,61
GW/IA_CRC	28,433	58,965	23,294	32,219	-4,52
GW_IFRS	0,046	0,159	0,070	0,114	-4,72
GW/IA_IFRS	23,200	70,787	17,957	28,818	-7,87

Modalités caractéristiques	% de la modalité dans la classe	% de la modalité dans l'échantillon	% de la classe dans la modalité	Valeur-Test	Poids
Reclass_inGW=0	88,89	51,81	37,21	3,43	43
CommercialGW_inGW=0	100,00	74,70	29,03	2,81	62
Cat2_IFRS=5	22,22	6,02	80,00	2,45	5

¹ « Inertia might be a further explanation in itself, as might a company's conscious desire to disrupt its accounting as little as possible for better understanding of internal and external users (Nobes 2006, p. 235) ».

² "... Another level at which local political and economic factors are likely to visibly influence IFRS adoption stems from the latitude IFRS give to firms to choose among alternative accounting methods. Local factors make it unlikely that this discretion will be exercised uniformly across countries, and across firms within countries (p. 16)''

³ Par définition Actifs incorporels = Immobilisations incorporelles + Goodwill.

⁴ Il existe deux types de méthodes de constitution des groupes : les méthodes dites hiérarchiques et les méthodes non hiérarchiques. Les méthodes de classification hiérarchique consistent à établir une structure arborescente ascendante (à partir de chaque individu de groupe différent en constituant des groupes de plus en plus gros) ou descendante (à partir de tous les individus regroupés). Les méthodes de classifications non hiérarchiques font, elles, le choix du nombre de groupes à constituer en début d'analyse. C'est le cas de l'analyse descendante non hiérarchique utilisée par Cormier *et al* (1995).

⁵ Les résultats des partitions en 2, 4 et 5 classes n'ont pas été reproduits dans cet article. Nous les tenons à la disposition de notre lecteur.

⁶ Dans Anne Michel (2004), Le grand chamboulement des normes comptables, Le Monde, 4 novembre.